



Paris, le 6 février 2018

#simplifierlavie

CODE DE LA ROUTE:

Un million d'examens passés à La Poste

Depuis juin 2016, les candidats et les auto-écoles peuvent s'inscrire sur le site laposte.fr/lecode pour passer l'examen du code de la route à La Poste. En seulement 18 mois, plus d'un million d'examens ont été réalisés, partout en France, sur l'ensemble des 550 sites postaux déployés à ce jour.

Depuis l'obtention de l'agrément de l'Etat, La Poste met à disposition ses locaux - bureaux de poste, salles de formation ou de réunion... - pour permettre aux candidats qui le souhaitent de passer l'examen du code de la route près de chez eux dans les meilleures conditions. Les épreuves sont organisées dans des sites collectifs (jusqu'à 18 candidats) ou individuels (dans lesquels les candidats sont seuls dans des espaces réservés) et ce, au prix défini par l'Etat de 30€.

La Poste est présente dans l'ensemble des départements du territoire national à travers ses 550 centres d'examens, au plus près des candidats, auxquels elle propose 6 500 sessions par semaine. Près de 2000 postiers ont été formés pour assurer la surveillance et le bon déroulement des examens.

Comment passer son code de la route à La Poste ?

- 1/ Le candidat constitue son dossier d'inscription auprès de son auto-école ou directement via la préfecture de son département. Un numéro de candidat au permis de conduire lui est alors attribué.
- 2/ Le candidat s'inscrit en ligne, de façon individuelle ou par le biais de son auto-école sur le site de La Poste (laposte.fr/lecode). Il choisit le lieu de l'examen, la date et l'heure et valide le paiement de la prestation.
- 3/ Le candidat se rend à l'examen muni de sa pièce d'identité. Il est accueilli sur le site par un agent de La Poste qui s'assure de son identité et veille au bon déroulement de l'examen.
- 4/ Le candidat est installé à la place qui lui est attribuée, devant une tablette numérique équipée d'un casque audio sur laquelle il réalise la totalité de l'épreuve.
- 5/ Le candidat répond à une série de 40 questions tirées aléatoirement dans une base de données. Au cours d'une même séance sur un site collectif, aucun candidat ne se verra administrer un questionnaire identique à un autre candidat.
- 6/ Le résultat de l'examen est prononcé et transmis au candidat dans les jours suivants par le ministère de l'Intérieur.

Dans le cadre de la réforme du permis de conduire inscrite dans la loi du 6 août 2015¹, La Poste poursuit sa stratégie d'innovation pour faciliter la vie de tous, en permettant aux candidats de passer le code de la route partout en France. Grâce à son maillage territorial, La Poste dispose de toutes les ressources pour organiser des sessions au plus près des candidats. Les postiers, assermentés et formés à l'exercice, garantissent le respect des principes de neutralité et d'égalité qui doivent présider à la réalisation de cette nouvelle mission.

Contact presse : service.presse@laposte.fr ; 01.55.44.22.37

¹Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron) qui prévoit que l'organisation des épreuves de vérification de la connaissance du code de la route dite Epreuves Théoriques Générales (ETG) pourra désormais être réalisée par des opérateurs agréés. Cette réforme va permettre de recentrer les inspecteurs sur l'épreuve pratique et d'organiser les épreuves au plus près des candidats dans toute la France.